

Arrêté Municipal n° 2024-0063

Nous, Maire de Saint-André-Lez-Lille,
Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique,
Vu la demande par la Présidente Madame ERNOULD Françoise, demeurant 1 rue Jean Moulin à RONCQ agissant pour le compte de l'Association dénommée « Groupe vocal avec ton chœur » dont le siège est situé 1 rue Jean Moulin à RONCQ, datée du 05 février 2024.

ARRÊTÉ

Article 1 :

L'Association « Groupe vocal avec ton chœur » est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie le dimanche 03 mars 2024 de 15h00 à 20h00, à l'occasion d'un concert organisé à la salle André-Wauquier, située au 65 rue du Général Leclerc.

Article 2 :

L'organisateur est chargé de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-André-Lez-Lille, le **16 FEV. 2024**



Pascale LAHOUSTE

Adjointe déléguée aux Relations
avec la Population et à la Sécurité

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée personnellement à Madame le Maire.